

COMPTE – RENDU de la Réunion du 04 Avril 2022

Date de convocation : 28 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre du mois d'avril à vingt heures trente minutes,
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SIE de
Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU

Délégués présents : M. Serge MASBOU, le président, Mme Anne TREBOSC, 2^{ème} Vice-prési-
dente, Mme Marie-Josée DOUCET, M. Yves VILLE, M. Daniel BARENTIN, M. Sébastien ISSA-
LIS, M. Eric CABRIT, Mme Catherine BOUCHETOU, M. Eric COURNEDE, Mme Myriam DE-
MAEGDT, M. Olivier DELANGE, M. Claude JOULIE, Mme Amélie DAVID, M. Christian SAINT-
AFFRE, M. Bruno BURLET, Mme Severine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M. Thierry CA-
PELLE, M. Christian GINIER et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé(s) : Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Isabelle LASCHON, Mme Sylvie
NATTES-LABORIE, M. Lionel CARRIERE, M. Emmanuel DESTRUDEL et M. Jean Pierre MAS-
BOU.

Maires présents :

Procurations : M. Jean Pierre MASBOU donne procuration à Mme Anne TREBOSC.

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

M. le Président ouvre la séance à 20h30 et propose de nommer le ou la secrétaire de séance.

Mme Anne TREBOSC a été nommée à cette fonction.

Serge MASBOU annonce les excusés pour cette réunion du 04 avril 2022 : M. Jean Pierre MASBOU donne
procuration à Mme Anne TREBOSC. Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Isabelle LASCHON, Mme Sylvie
NATTES-LABORIE, M. Lionel CARRIERE, M. Emmanuel DESTRUDEL et M. Jean Pierre MASBOU sont excusés.

Il propose de passer à l'approbation du Compte Rendu du dernier Conseil Syndical (14 Février 2022) et demande si
quelqu'un a des remarques.

Le Conseil Syndical adopte à la majorité, le compte rendu de la réunion du 14 février 2022, le vote se décomposant
comme ci-dessous :

Pour : 21
Contre : 00
Abstention : 00

I – DÉLIBÉRATION : Approbation des Comptes de Gestion BP 18200.

N°2022-006

M. le président rappelle que la période budgétaire est là pour toutes les collectivités.

Il rappelle aussi que le Compte de Gestion est en étroite relation avec le Compte Administratif, il est réalisé par la trésorerie de Villefranche de Rouergue. Pas d'observation ni de réserve de la part du Trésorier.

Monsieur le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération d'approbation des Comptes de Gestion du BP 18200,

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité la décision leur ayant été présentée.

21 Pour 0 Contre 0 Abstention

II – DÉLIBÉRATION d'Approbation des Comptes de Gestion BP 18201.

N°2022-007

Le compte de Gestion du budget Assainissement Non Collectif laisse apparaître en section de fonctionnement un déficit de 1 336,23€.

Serge MASBOU rappelle que le Compte de Gestion est en étroite relation avec le Compte Administratif, il est réalisé par la trésorerie de Villefranche de Rouergue. Pas d'observation ni de réserve de la part du Trésorier.

Il invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération d'approbation des Comptes de Gestion du BP 18201,

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité la décision leur ayant été présentée.

21 Pour 0 Contre 0 Abstention

III – DÉLIBÉRATION d'Approbation des Comptes Administratifs BP 18200

N°2022-008

Sur le Compte Administratif du budget de l'eau, la section d'exploitation génère un excédent de 424 901,96 €. En investissement, le déficit est à hauteur de 657 300,04 €.

M. le président précise qu'il faut tenir compte des reports N-1 : 227 578,08 € pour le fonctionnement et 1 417 555,81 € en investissement.

Les restes à réaliser en investissement sont de 766 716,07€ en dépenses et 230 569,40€ en recettes €.

Dans les recettes de reste à réaliser, il y a notamment les subventions de l'Agence de l'Eau et du Département qui n'ont pas été reçues.

En résultat cumulé 652 480,04 € en fonctionnement et 224 109,10 € en investissement soit un total de 876 589,14€.

Le SIE a une situation budgétaire relativement saine en fin 2021. Cumulé à N-1 c'est un montant intéressant. Mais attention ce montant est dû à différentes opérations d'ordre. On ne retrouvera pas cette situation tous les ans. On souhaite cependant maintenir un solde positif.

M. le président demande si les délégués ont des questions ?

M. Marc DUMAS complète en disant aussi que la vente d'Eau en 2021 a été exceptionnelle par rapport aux années précédentes (plus précisément vente d'eau de juillet 2020 à juin 2021).

Le Président se retire au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du Compte administratif.

Mme Anne TREBOSC invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération d'approbation des Comptes Administratifs,

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité.

21 Pour

0 Contre

0 Abstention

IV - DÉLIBÉRATION d'Approbation des Comptes Administratifs BP 18201.

N°2022-009

On retrouve en dépense de fonctionnement 4 706,79 € et en recette 3 370,56 € donc un solde négatif de 1 336,23€. Le report N-1 en exploitation est de 11 129,26 € et un report d'investissement de 1,98 €.

Le solde d'exécution se retrouve à 9 795,01€.

Ce résultat va être affecté au budget de l'Eau.

M. DUMAS précise à la demande de M. MASBOU que ce résultat était initialement prévu intégré dans le BP Eau par une affectation du résultat SPANC au budget Eau. Chose qui ne leur convient pas. Ils veulent rédiger un compte de gestion de clôture qui devra être approuvé par le CS et à l'issue par une DM il sera réintégré dans le budget de l'Eau.

M. le président demande si les délégués ont des questions ?

Le Président se retire au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du Compte administratif.

Mme Anne TREBOSC invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération d'approbation des Comptes Administratifs,

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité.

21 Pour

0 Contre

0 Abstention

V – DÉLIBÉRATION d'Affectation du Résultat Exercice 2021 BP 18200.

N°2021/010

Le Conseil Syndical doit délibérer pour affecter le Résultat.

Pour rappel, nous avons un excédent reporté de la section Investissement de l'année N-1 de 1 417 555,81 € et un excédent de Fonctionnement de l'année antérieure de 227 578,08 €.

Nous avons un déficit d'Investissement de 657 300,04 € et un excédent de 424 901,96 € en fonctionnement.

Serge MASBOU propose d'affecter la somme de 540 000 € au 068 et la somme de 112 480,04 € au 002.

Pourquoi cette répartition, on capitalise 540 000 € que l'on retrouvera sur de gros travaux. Nous le proposons comme cela car les besoins les plus importants sont à l'investissement.

Monsieur le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération d'approbation de cette affectation pour le BP 18200 sur l'exercice 2022,

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité.

21 Pour

0 Contre

0 Abstention

VI – DÉLIBÉRATION pour Créances Douteuses.

N°2022/011

Serge MASBOU propose au Conseil Syndical de constituer une provision au montant minimum de 15% des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans pour chaque exercice au 31/12/N arrondi au millième supérieur soit un montant de 3 000 € pour le budget 2022.

Ce montant sera révisé annuellement au vu de l'état des restes à recouvrer constater au 31/12/N-1, en appliquant ce taux de 15% arrondis et inscrit budgétairement à chaque exercice.

Aujourd'hui, la loi nous impose de budgétiser au minimum 15% des sommes non recouvrées des années N-2 à N-X, ce qui fait pour le SIE à la date du jour $19\,000\ € \times 15\% = 2\,850\ €$ soit 3 000 € au compte 6815.

Ce calcul sera à suivre tous les ans.

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération de provision pour créances douteuses.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité.

21 Pour

0 Contre

0 Abstention

VII – DÉLIBÉRATION d'application de forfait de raccordement.

N°2022/012

M le président propose aux membres présents de définir une tarification de prestation de service forfaitaire pour le raccordement des usagers comme suit :

- De 0 à 5m : Forfait incompressible de 1 500 € HT
- Mètre supplémentaire échu Forfait incompressible de 100€ HT

Certains élus demandent des explications sur les 100 € HT du mètre, à savoir combien cela nous coûte ?

M. DUMAS répond cela dépend des fois + des fois -.

Une remarque aussi est faite sur le fait qu'1 mètre ce n'est pas long ! Oui en effet, mais il n'y a pas que le tarif de la tranchée dans les 100 €, il y a beaucoup d'autres choses. Il y a une inflation du matériel aussi à prendre en compte.

Les tarifs approuvés en 2015 resteront inchangés et applicable pour les travaux ne rentrant pas dans l'actif du SIEF.

M. le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération d'approbation de cette prestation de service.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité.

21 Pour

0 Contre

0 Abstention

VIII – DÉLIBÉRATION de Vote du Budget Exercice 2022 BP 18200.

N°2022/013

M. le président présente le budget primitif de l'eau BP18200, pour l'exercice 2022.

Le président donne des précisions sur les propositions nouvelles :

Dépenses d'Exploitation :

Forte hausse sur l'énergie (+45 000€) et le carburant (+10 000€). Le tarif jaune dans les collectivités est déjà à +40%. On a aussi inscrit quelques dépenses imprévues (17 044,22 €).

Nous ferons des décisions modificatives si besoin.

Dépenses en hausse aussi sur les matériels roulants (matériels vieillissant donc réparations).

En charge de personnel, on ne baisse pas, il y a des imputations à un autre chapitre. On prévoit un peu plus car Mme ALGANS l'année dernière était pour une partie de l'année en stage rémunéré par Pole Emploi.

On retrouve aussi la provision pour créances douteuses prise tout à l'heure.

Recettes d'Exploitation :

Il y a la vente d'eau, on budgétise chaque année pareil 500 000 €.

M. CABRIT demande si l'on achète l'eau au même prix que nous la revendons ?

M. DUMAS répond, non on achète moins cher : à Montbazens, on achète 0,88 € et à Capdenac c'est 1,05 € puis dégressif.

Cette année, beaucoup de travaux en cours et en prévision aussi.

Une réflexion est actuellement menée au niveau du SIE pour savoir si des travaux jusqu'à aujourd'hui sous-traité ne pourraient pas être fait par les techniciens. Le chantier actuel de BALAGUIER en est le 1er test.

Dépenses d'Investissement :

Vous y trouverez toutes les dépenses d'équipement sur réseau d'Eau.
Pour compteur d'eau on prévoit pareil 10 000€.
Pour l'aménagement du bâtiment, 10 000 € (l'an passé il y avait le parking).
Equipement informatique 12 000€ pour mise à jour de logiciel, changement antivirus.
Station pompage St Julien 10 000€ remplacement pompe traitement de chlore.

Recettes d'Investissement :

Les subventions sont maigres, il y a des RAR.
148 000 € de DSIL pour la 1^{ère} tranche. Le sous-préfet devait venir fin mars, puis annulation car visite d'un ministre qui finalement lui-même n'est pas venu en Aveyron. Nous avons relancé pour qu'il vienne après la période de réserve.

Nous avons regardé l'épargne brute, pour connaître la capacité de désendettement, elle est de 5 ans.
Qu'est ce qu'elle sera en 2022 on ne le sait pas.

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération du vote du budget pour le BP 18200 sur l'exercice 2022,

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité.

21 Pour

0 Contre

0 Abstention

IX – DÉLIBÉRATION d'Approbation du marché de réhabilitation des Réservoirs et de retenue de la convention cadre établie en Juin 2021 dans sa totalité.

N°2022/014

M. le président expose qu'il convient dès à présent de lancer la consultation pour les travaux de réhabilitation de réservoirs du territoire sur une échelle pluriannuelle de 4 ans et de notifier au cabinet d'étude retenu la poursuite du projet.

Il expose que le dossier sera constitué de tranche ferme et de tranche optionnelle. La tranche ferme concernera les travaux sur la station de pompage et le réservoir des Cabanous sur la commune de Naussac. Les tranches optionnelles seront établies comme précité dans le plan de financement et seront affermies en fin d'année N-1 pour les travaux sur l'année N suivant les dispositions budgétaires.

C'est aussi parce que nous n'avons pas de visibilité sur le plan de financement que nous souhaitons travailler avec cette 1^{ère} tranche ferme. Nous pourrions aussi avoir recours à l'emprunt.

Mme TREBOSC annonce que si le SIE veut avoir recours à l'emprunt il doit le faire vite, les taux augmentent.

Elle propose de faire une ligne de crédit, au moins le taux reste fixe, on ne rembourse que ce que l'on utilise. Et si l'on n'utilise pas on peut faire un abandon de solde. Il faut y réfléchir sérieusement.

M. le président demande aux membres présents l'autorisation de publier le marché ainsi constitué, à compter d'Avril 2022 pour une remise des plis début Juin 2022. L'analyse définitive sera ainsi présentée à l'issue du Conseil Syndical de Juin 2022.

Le début des travaux serait fin septembre 2022.

SYNDICAT INTERCOMMUNALITE DES EAUX DE FOISSAC

Le Garric - 12260 FOISSAC

SIRET : 251 200 549 00052

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité.

21 Pour

0 Contre

0 Abstention

X – DÉLIBÉRATION du Plan Pluriannuel d'Investissement.

N°2022/015

M. le président rappelle la nécessité d'établir une feuille de route des projets par l'élaboration d'un Plan Pluriannuel des Investissements sur 5 ans au regard des nouvelles opportunités de portage et de financement ;

M. le président soumet le tableau suivant à l'approbation du Conseil syndical,

PROJET	MONTANT	DUREE	ANNEE DE DEBUT	MONTANT ANNUEL				
				2022	2023	2024	2025	2026
Réservoirs Réhabilitations	1 480 k€	4 ans	2022	370 k€	370 k€	370 k€	370 k€	
Compteurs Abonnés	15 k€/AN	Annuel	2022	15 k€	15 k€	15 k€	15 k€	15 k€
Compteurs de Secto et Equipements	10 k€/AN (Variable)	Annuel	2022	10 k€	10 k€	10 k€	10 k€	10 k€
Marché à Bon de Commande (Curatif CVM)	600k € (Variable)	4 ans	2023-2026		150 k€	150 k€	150 k€	150 k€
Marché à Bon de Commande	500k€ « reste 200k€ »	4ans	2018-2022	200k€				
Marché PVC « CVM » (Préventif)	300 k€/AN	Annuel	2026					300k€
MOE	20 k€/AN (Variable)	Annuel	2022	20 k€	20 k€	20 k€	20 k€	20 k€
Achat de Pièces Réfection de conduite et Bts	50 k€/AN (Variable suivant le temps Technic)	Annuel	2022	50 k€	50 k€	50 k€	50 k€	50 k€
Informatique (Hard et Soft)	10k€/AN	Annuel	2022	10k€	10k€	10k€	10k€	10k€
Véhicules et Engins = 7 au total (Prix moy/16 ans)	10k€/AN (Variable)	Annuel	2022	10 k€	10k€	10k€	10k€	10k€
TOTAL	3 155k€		TOTAL	685k€	635k€	635k€	635k€	565k€

Il indique que ce tableau reflète les divers projets de maintiens des patrimoines de génie civil du SIEF, conforte la pérennité du réseau de distribution et le fonctionnement général du service mais que, néanmoins, ce Plan Pluriannuel sera soumis aux dispositions budgétaires des fonds propres du SIEF, de l'accompagnement des partenaires (AEAG, CD12, Etat et fonds Européen). Il s'agit d'une feuille de route qui sera soumise aux situations économiques, à la capacité de désendettement et aux évolutions législatives.

Il sera revu à la hausse ou à la baisse suivant les paramètres cités ci avant au cours des prochaines exercices budgétaires.

Il rappelle qu'à ce jour les recettes d'investissement, représentées globalement par les amortissements et le résultat de fonctionnement, s'élèvent à environ 350 000€/an et couvrent le remboursement en capital qui représente 23% de la somme, ce qui représente une ressource interne mobilisable de 270 k€ annuel hors capitaux propres.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité.

A l'issue des débats, M Le Président invite le Conseil Syndical présent à se prononcer sur ces propositions,

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité.

21 Pour

0 Contre

1 Abstention

XI – DÉLIBÉRATION d'achat de terrain à NAUSSAC lieu-dit « Les Cabanous » et autorisation de signature.

N°2022/016

M. Le Président informe les membres du Conseil Syndical qu'à la demande du Notaire en charge de l'acquisition du terrain au lieu-dit « Les Cabanous », il convient de compléter la Délibération 32/2021 prise le 30 juin 2021,

En effet, depuis cette date, une modification parcellaire a été effectuée et un nouveau document d'arpentage réalisé. La superficie d'achat du terrain est établie à 146 m² référencé au cadastre sous le numéro 627 de la section B. M. le président demande aux membres présents de continuer la procédure d'achat, de valider le prix et d'autoriser la signature de tout document permettant l'acquisition de ce bien.

Considérant la nécessité d'avoir la maîtrise du foncier aux alentours du réservoir, Serge MASBOU, propose à l'assemblée d'acquérir la parcelle 627 section B (146m²) au prix de 400 €.

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération d'achat de terrain,

Après délibération, le Conseil Syndical décide :

D'acquérir la parcelle 627 section B de Monsieur André LAUMOND,

De prendre en charge les frais d'acte notarié et de bornage,

De régler les acquisitions parcellaires budgétisées au BP 182,

D'autoriser Monsieur le président à signer l'acte d'achat correspondant ainsi que tous les documents s'y afférents.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité.

21 Pour

0 Contre

0 Abstention

QUESTIONS DIVERSES

1. Bilan et constat répartition par commune

Le SIE a voulu faire un bilan par commune et le présenter au Conseil Syndical pour voir la densité du territoire.

Extraction des résidences principales et secondaires, le réseau, la population avec l'INSEE et un classement par nature d'abonnement.

2. Point travaux en cours

Reprise de canalisations Mas d'Andrieu.

Travaux le port Haut Balaguier d'Olt.

Travaux 2^{ème} semestre : antenne Mas de Graves la plane / Le Tournier Sainte Croix / Le Tourrens Saujac / La Viguerie.

Sur le chantier de Loupiac, on est à 50% de travaux réalisés, les mutations auront lieu lorsque les résultats des analyses seront bons (ce n'est pas le cas aujourd'hui).

Il reste aussi la pose de deux compteurs de sectorisation (un à Sérignac et un à Prix).

MABC 2021 : le Sarraillas Haut reste à visiter les abonnés pour savoir si satisfait des travaux.

MABC 2022 : rien de programmé, on attend les résultats des CVM notamment sur le secteur de Tournier à Sainte Croix.

3. Renforcement Salles Courbatiès

Ce débat fait suite à la réunion du matin même, pour le PLUI. Aujourd'hui cela concerne la Viguerie, demain ce sera un autre hameau.

M. MIQUEL présente : C'est un hameau habité, 12 maisons 3 secondaires et 2 en location gîte. Il y a aussi un permis de construire accepté et 2 des 12 habitations ont changé de propriétaires ces dernières semaines et les nouveaux propriétaires sont des familles avec enfants donc augmentation de la consommation en vue. 4 à 7 changements de destination sont aussi possible.

Résultat : on pourrait vite arriver à des problèmes de distribution d'eau via le réseau existant.

En plus, le réseau passe par des champs et arrive depuis Naussac par le domaine privé.

Les travaux permettraient de passer le réseau en domaine public 1,3kms.

Enfin pour finir, Serge MASBOU présente la courbe de rendement.

Mme DOUCET demande si lors d'un prochain Conseil Syndical les élus pourraient avoir une analyse de la qualité de l'eau.

M. le président demande à l'assemblée si d'autres questions sont à apporter par les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé M. le Président lève la séance à 23 h 00.

